



2.3.1 Description et mode d'entretien des types de SPB

Le tableau qui suit décrit les différentes mesures du réseau par type de SPB. Ce tableau a été remis à chaque exploitant avec son contrat / sa convention individuelle (tableau 6).

Tableau 6. Mesures types par SPB.

Photo	Code mesure	Type et no du type	Mesure du réseau
	M611 et M612	Prairie extensive (611) et peu intensive (612)	Fauche dès le 15 juin avec un minimum de 10% non fauché. L'emplacement de la part non fauchée change à chaque coupe. Le 10% reste toujours jusqu'à la prochaine coupe*, y-compris l'hiver. L'utilisation de la conditionneuse est déconseillée.
	M611-Q ou M612-Q	Prairie extensive (611) ou peu intensive (612) avec qualité	1ère fauche dès le 1er juillet (sans laisser de 10% pour éviter l'étouffement des fleurs par les graminées). Pas d'utilisation de la conditionneuse sur ces parcelles. (La mesure s'applique que la surface ait la qualité entièrement ou partiellement).
	M871	Zone riveraine des cours d'eau (871) ²	Fauche en laissant un minimum de 10% non fauché. L'emplacement de la part non fauchée change à chaque coupe. Le 10% reste toujours jusqu'à la prochaine coupe*, y-compris l'hiver. L'utilisation de la conditionneuse est déconseillée.

² Aucune SPB de ce type pour le moment.



Photo	Code mesure	Type et no du type	Mesure du réseau
	M617	Pâturage extensif (617)	Seuls les pâturages pour lesquels un contrôle auprès du biologiste du réseau est demandé peuvent prétendre aux contributions réseau, si : - 10% de structure dans le pâturage - Ou mise en place de tas de pierres ou de branches et validation par biologiste : ajoutant 1 tas de pierre ou un tas de grosses branches jusqu'à 50 ares, 2 dès 50 ares et jusqu'à 100 ares, 3 de 100 à 150 ares, 4 de 150 à 200, 5 dès plus de 200 ares. 1 tas = 2 m ² et 50 cm haut.
	M851	Surface à litière (851)	Schéma de fauche sur 3 ans, soit : - 1 année : pas de fauche; 1 année fauche de la moitié de la surface; 1 année fauche de l'autre moitié de la surface. - Ou faucher 1/3 chaque année permettant d'avoir passé partout sur les 3 ans.
	M99500, M99600, M99700	Arbres (indigènes isolés, fruitiers hautes-tiges, noyers)	S'engager à conserver au moins le même nombre : tout arbre qui vient à tomber est remplacé par un nouveau. Entretien des arbres selon les règles de l'art.
	M852	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	Restructurer les haies par un entretien sélectif. Entretien des haies, de manière à favoriser la diversité des arbustes. Selon l'OPD , assurer l'existence d'une bande tampon d'au moins 3 m de large le long des haies. Mesure réseau pour la bande tampon si pas de qualité 2 : laisser au moins 10% à chaque coupe (nettoyage possible dès 1er septembre). Si Q2 : entretien de la bande selon l'OPD, fauche en deux fois (au moins 6 sem. entre 2). 2 utilisations max.
	M717, M70184,	Vignes biodiversité	Mise en place de 1 tas de pierres jusqu'à 50 ares, 2 dès 50 ares et jusqu'à 100 ares, 3 de 100 à 150 ares, 4 de 150 à 200, 5 dès plus de 200 ares. 1 tas de pierres = 2 m ² et 50 cm haut.
	M556, M557, M559, M564, M565	Jachères, ourlet sur terres assolées, bandes culturales extensives	Pas de mesure spéciale supplémentaire. Sauf pour le cas d'une jachère spontanée en faveur de la véronique à 3 lobes (mesure suivie par le canton sur l'exploitation de M. Félix Bärtschi).

* ex : le 10% non fauché reste même l'hiver. En cas de pâture d'automne, le 10% non fauché est clôturé contre le bétail. Ex : si une fauche est réalisée le 10 août 2016, le 10% laissé reste sur pied jusqu'à la prochaine coupe possible, qui peut tomber le 15 juin 2017.